



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARIOL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Séance du 6 février 2021 à 10 heures

Nombre de conseillers :

En exercice :	14
Présents :	10
Votants :	12
Absents :	2
Procurations :	2

Date de convocation :

1^{er} février 2021

Date d'affichage :

9 février 2021

OBJET :

Compte rendu de la séance du
6 février 2021

Le Conseil Municipal de la commune de Mariol, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à huis clos à la Salle polyvalente sise 20 route de Calville sous la présidence de M. Romain DEJEAN, Maire.

Présents : M. Romain DEJEAN, Maire, Mme Pascaline ROCHE, Première adjointe, M. Bruno FARIGOULE, Deuxième adjoint, Mesdames et Messieurs Anaïs KURTZ, Carine BEGON, Jacques PERDRIAUX, Elodie LACOGNE, Frédéric GIRODEAU, Elise LAMAIN et Géraldine DACHER-JOUFFRE, conseillers municipaux.

Absentes ayant donné procuration :

Mme Elisabeth CHAT a donné procuration à M. Romain DEJEAN ;
Mme Virginie LEMASSON a donné procuration à M. Frédéric GIRODEAU

Absents :

Mme Aurélie GARCIA et M. Yohan PRYZBYL, conseillers municipaux

Mme Elodie LACOGNE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1- **Hommage à Arno Mavel**: la séance est ouverte par la lecture d'un texte par Monsieur le Maire rendant hommage à M. Arno Mavel, suivie d'une minute de silence. Selon la volonté de la famille, la commune décide à l'unanimité de faire un don de 100 € à la fondation de la Maison de la Gendarmerie, en remplacement de la gerbe de fleurs habituellement déposée sur la concession le jour des obsèques.
- 2- **Approbation du procès-verbal de la séance du 7/12/2020**
- 3- **Délégués du SICTOM** : Sont déclarés élus à l'unanimité, délégué titulaire M. Bruno FARIGOULE et délégué suppléant M. Frédéric GIRODEAU.
- 4- **Demande de subvention « boulangerie » auprès de l'Etat (DETR)** : Suite à l'acquisition par la commune de la boulangerie en date du 28/01/2021, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès des services de l'Etat (DETR). Celui est subventionné à hauteur de 45% auquel il faut ajouter un coefficient de solidarité de 0.44 ramenant le taux de subvention à 19,80 %

Vu l'estimation globale du projet :

Acquisition et travaux	Montant H.T.
Achat hors frais notaire	45 000.00 €
Electricité	17 895.69 €
Carrelage	12 067.50 €
Plomberie- chauffage-sanitaire	3 850.00 €
Menuiserie	9 359.15 €
Isolation	17 760.00 €
Maçonnerie	15 560.30 €
TOTAL	121 492.64 €

Plan de financement prévisionnel modifié incluant la DETR

Origines aides publiques	Montant en €	%
Conseil Départemental	36 447.79 €	30.00
Conseil Régional	24 298.53 €	20.00
Etat (DETR)	24 055.54 €	19.80
Ressources propres	36 690.78 €	30.20
Total Général H.T.	121 492.64 €	100.00

5- a) Demande d'aide auprès du Département, accord de principe, achat et réhabilitation de la boulangerie

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'annuler le dossier d'aide déposé en octobre 2020, approuve le nouveau plan de financement énoncé comme ci-dessus, ainsi que les devis réactualisés et demande le soutien du Conseil Départemental de l'Allier pour financer ce projet.

5 b) Demande d'aide Conseil Département, La Région Auvergne Rhône Alpes et Etat DETR

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la constitution du dossier concernant la rénovation énergétique et l'embellissement de la mairie. Pour cela il approuve l'estimatif du projet indiqué ci-dessous ;

Estimation globale du projet ;

Acquisition et travaux	Montant H.T.
Electricité	6 902.18 €
Carrelage	16 450.00 €
Menuiserie	12 687.73 €
Isolation	17 470.00 €
Total	53 509.91 €

Pour permettre la réalisation des travaux, le Conseil Municipal valide également le plan de financement prévisionnel, et demande le soutien du Conseil Départemental de l'Allier, l'Etat, et La Région.

Origine des aides publiques	Montant H.T.	%
Conseil Départemental	16 052.97 €	30
Etat - DETR	11 772.18 €	22
Région	14 982.77 €	28
Ressources propres	10 701.99 €	20

Total Général H.T.	53 509.91 €	100
--------------------	-------------	-----

5- c) Demande d'aide, Conseil Départemental, La Région Auvergne Rhône Alpes et Etat-DETR

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la constitution du dossier concernant la rénovation énergétique à la salle polyvalente. Pour cela il approuve l'estimatif du projet comme suit :

Coût des travaux	Montant H.T.
Electricité	3 572.48€
Isolation	17 644.00 €
Total	21 216.48 €

Pour permettre la réalisation des travaux, le Conseil Municipal valide le plan de financement prévisionnel, et demande le soutien du Conseil Département de l'Allier, La Région et l'Etat.

Plan de financement

Origines aides publiques	Montant H.T.	%
Conseil Départemental	6 364.94 €	
Etat - DETR	4 667.63 €	
Région	5 940.61 €	
Ressources propres	4 243.30 €	
Total Général H.T.	21 216.48 €	

Pour toutes ces demandes, si les aides publiques demandées n'atteignent pas les 80 %, la commune sollicitera l'aide des fonds européens.

- 6- Création et modifications de postes :** Suite au départ en retraite de Mme Odile Pagliaroli au 1^{er} avril 2021, adjoint technique, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier les postes des agents du service technique et d'animation.
- 7- Changement d'adresse :** le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur l'attribution de la numérotation suivante :
- Attribution du n°5 allée du Château à Auvergne Properties,
 - Attribution du n°1 lieu-dit Le Pré Charmé à M.Frégonèse, actuellement « Le Pré Chamé »
- 8- Intégration de la commune au PNR,** le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité afin d'émettre un accord de principe pour intégrer un Parc Naturel Régional, et former une candidature commune avec Busset.
- 9- Organisation de la semaine scolaire :** Suite à la demande de renouvellement de dérogation des rythmes scolaires pour l'année 2021-2022 et l'avis favorable du conseil d'école en date du 2 février 2021, le Conseil Municipal, 1 voix contre et 11 voix pour, émet un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours. La décision sera transmise à l'IEN pour validation.

Fin de la séance à 12h27



Le Maire, M.Romain Dejean